



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/68 du 17 décembre 2024

OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SEIN DES CONSEILS DE CRECHES ET ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2023/45 DU 17 OCTOBRE 2023

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Dix-Sept Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Six Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20241217-DE-68-2024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20241217-DE-68-2024-DE
A.R. du 20/12/2024
Publié le 23/12/2024
Le Président

N°2024/68 du 17 décembre 2024

Bernard JAMET



OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT)
AUX CONSEILS DE CRECHE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Circulaire n°83/22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches,

Vu le Décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 complétant cette circulaire,

Vu la délibération n°2023/45 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 17 octobre 2023 portant désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois au sein des conseils de crèches qu'il convient d'abroger,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/121 du 17 octobre 2024 relative à l'élection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois,

Vu la délibération n°2024/44 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 12 juin 2024 relative à la modification du règlement de fonctionnement des Multi-Accueils,

Considérant que les conseils de crèche doivent se réunir, une à deux fois par an,

Considérant que cette instance se compose de :

- Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) ou son représentant,
- La directrice du Centre Communal d'Action Sociale ou son représentant,
- La responsable de la crèche,
- Deux représentants du Conseil d'Administration du CCAS (1 titulaire + 1 suppléant),
- Deux représentants de parents élus, renouvelés tous les ans,
- Deux représentants du personnel, renouvelés tous les ans,
- Le psychologue.

Considérant la nécessité de procéder à la nomination des représentants du Conseil d'Administration du CCAS de Sannois devant siéger aux conseils de crèches suite à ce renouvellement des membres élus,

Considérant que Monsieur le Président a proposé les candidatures de Madame Nathalie CAPBLANC et de Monsieur Pierre-Claude MONNIER en qualité de titulaire et suppléant pour siéger au sein des conseils de crèches et a invité les autres membres du Conseil d'Administration présents à faire acte de candidature,

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été enregistrée,

Considérant que conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président a invité les membres du Conseil d'Administration présents à procéder à la nomination des deux représentants du CCAS au sein de cette instance,

Considérant que les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont choisi à l'unanimité le vote à main levée,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N° 2024/68 du 17 décembre 2025

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : D'abroger la délibération n°2023/45 du Conseil d'Administration du CCAS du 17 octobre 2023.

Article 2 : De nommer pour siéger au sein des Conseils de crèche des Multi-Accueils Magendie, Tilleuls et Maison de l'Enfance :

❖ **Titulaire** : Madame Nathalie CAPBLANC

❖ **Suppléant** : Monsieur Pierre-Claude MONNIER

Article 3 : En cas d'empêchement le titulaire peut être remplacé par son suppléant.

Article 4 : De leur donner pouvoir pour voter et participer aux activités de cette instance.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS